

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
LUNDI 22 SEPTEMBRE 2014**

**L'AN DEUX MIL QUATORZE, LUNDI 22 SEPTEMBRE A VINGT HEURES TRENTE MINUTES**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel PAVARD, Maire.

<b><u>Etaient présents</u></b>	<b>M. PAVARD, M. DEGOULET, Mme PROVOTS, M. LENFANT, Mme BLANCHARD, M. BLANCHET, M. DESPRES, Mme LANGLAIS, M. LEFEUVRE, Mme LIEBLE, Mme MOREAU-TONNELIER, Mme POSTRZECH, Mme RACAPE, M. THORETON, M. VIVIER.</b>
<b><u>Absentes</u></b>	<b>Mme LIEBLE donne pouvoir à M. VIVIER Mme RACAPE donne pouvoir à M. LENFANT</b>
<b><u>Secrétaire de séance</u></b>	<b>M. LEFEUVRE</b>

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

**Ajout à l'ordre du jour : présentation du rapport d'activités 2013 de la Communauté de communes**

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 août 2014  
Désignation du secrétaire de séance

1. Désignation de référents « Tempête »
2. Demande de dotation des amendes de police pour la création de l'éclairage public sur le lotissement des Trois-Chênes
- 2bis. Présentation du rapport d'activités 2013 de la Communauté de communes du Val de Sarthe
3. Arrêté de stationnement Rue du Renom et route d'Athenay
4. Recrutement des professeurs de l'école au titre d'une activité accessoire dans le cadre des temps d'activités péri-éducatifs (TAP)
5. Aide spécifique rythmes scolaires (ASRS)
6. Convention ALSH petites vacances avec La Suze-sur-Sarthe
7. Adhésion de la commune au CEP (Conseil en énergie partagée), service proposé par le Pays Vallée de la Sarthe dans le cadre du projet d'économie de l'énergie
8. Travaux de réfection dans les toilettes de la salle des fêtes et rafraîchissement du hall
9. Distribution des sacs poubelle en fin d'année
10. Approbation du rapport d'activités du service Environnement de la Communauté de communes
11. Empierrement du cimetière

**Questions diverses**

## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AOUT 2014**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le procès-verbal du 25 août 2014.

### **1. DESIGNATION DE REFERENTS « TEMPETE »**

#### ***Délibération n° 2209201401***

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal la désignation de référents « Tempête »

Sont désignés :                    Michel PAVARD  
   Miguel DEGOULET  
   Sylvia PROVOTS  
   Marcel LENFANT

Les référents « Tempête » ont choisi d'aller à la réunion d'informations organisée le lundi 29 septembre au centre Rabelais, à Changé de 19h à 21h.

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **2. DEMANDE DE DOTATION AMENDES DE POLICE POUR LA CREATION D'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LE LOTISSEMENT LES TROIS CHENES**

#### ***Délibération n° 2209201402***

Dans le cadre de la dotation du produit des amendes de police visant à améliorer la sécurité et la circulation routière, Monsieur le Maire propose d'inscrire :

- la création d'éclairage public sur le lotissement « les Trois Chênes ».

Il est demandé aux membres du Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande au titre de la dotation du produit des amendes de police,
- d'engager cette opération avant le 31 décembre 2014.

<b>PLAN DE FINANCEMENT CREATION D'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LE LOTISSEMENT « LES TROIS CHÊNES »</b>
--

<b>POSTE DE DEPENSES</b>	<b>MONTANT H.T. EN EUROS</b>	<b>TAUX DE SUBVENTION</b>	<b>MONTANT H. T. EN EUROS</b>
Mise en place de candélabres	<b>12 882,50</b>	Commune de Chemiré le Gaudin 80 %	<b>10 305,50</b>
		Amende de police 20 %	<b>2 577,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>12 882,50</b>	<b>100 %</b>	<b>12 882,50</b>

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **2 bis. PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2013 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SARTHE**

Monsieur Le Maire présente aux conseillers municipaux le rapport d'activités 2013 de la Communauté de communes Val de Sarthe. Ils pourront prendre connaissance de l'intégralité en Mairie. Un fichier numérique leur sera également transmis.

## **3. ARRETE DE STATIONNEMENT RUE DU RENOM ET RUE D'ATHENAY**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de réglementer le stationnement rue du Renom et rue d'Athenay. Le stationnement est autorisé dans les zones prévues à cet effet par un marquage au sol. Tout stationnement en dehors des emplacements marqués est interdit afin de permettre aux piétons de circuler sans danger sur les trottoirs.

Les membres du Conseil municipal donnent leur accord à Monsieur le Maire pour qu'un arrêté soit pris dans ce sens afin de faire appliquer le bon fonctionnement du stationnement.

## **4. RECRUTEMENT DES PROFESSEURS DE L'ECOLE AU TITRE D'UNE ACTIVITE ACCESSOIRE DANS LE CADRE DES TEMPS D'ACTIVITES PERI-EDUCATIFS (TAP)**

### ***Délibération n° 2209201404***

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune a mis en place la réforme des rythmes scolaires à compter du 2 septembre 2014.

Pour assurer le fonctionnement du service, il fait appel, notamment, à des fonctionnaires de l'Education Nationale enseignants qui sont rémunérés par la commune dans le cadre de la réglementation sur les « activités accessoires ». Les communes ont, en effet la possibilité de faire appel à ces personnes pour assurer des tâches de surveillance et d'encadrement. Ces personnels sont affectés à l'animation des temps d'activités péri-éducatifs.

Cette organisation est applicable pour l'année scolaire 2014-2015.

La réglementation est fixée par le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat.

La rémunération versée sera égale au montant des indemnités fixées par le décret n°66-787 du 14 octobre 1966 fixant le taux de rémunération des travaux supplémentaires effectués par les enseignants des écoles en dehors de leur service normal.

Le Maire propose de fixer le taux horaire de rémunération à 21,86 euros brut pour les professeurs des écoles de classe normale exerçant ou non les fonctions de directeur d'école.

Le Conseil municipal,

Décide pour l'année scolaire 2014-2015, de faire assurer les missions d'encadrement pendant les temps d'activités péri-éducatifs, au titre d'activité accessoire, par des enseignants contre une rémunération de 21,86 euros brut pour travaux supplémentaires effectués par les enseignants des écoles en dehors de leur service normal.

Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget primitif.

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### **5. AIDE SPECIFIQUE RYTHMES SCOLAIRES (ASRS)**

La CAF propose une aide supplémentaire pour les activités des rythmes scolaires aux communes qui respectent les taux d'encadrement en vigueur pour l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement). C'est le cas de Chemiré-le-Gaudin. Il s'agit de l'ASRS, d'un montant de 0,5 euro par heure et par enfant présent aux TAP (temps d'activités péri-éducatifs). La somme en jeu est d'importance : Monsieur Miguel Degoulet a constitué le dossier qui va être envoyé pour demander cette aide.

Les membres du Conseil municipal donne leur accord pour demander cette aide à la CAF.

#### **6. CONVENTION ALSH PETITES VACANCES AVEC LA SUZE SUR SARTHE**

##### ***Délibération n° 2209201406***

La commune de Chemiré-le-Gaudin ne dispose pas d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour les petites vacances scolaires. La commune de la Suze sur Sarthe propose d'accueillir quelques enfants de Chemiré en dépannage pour les familles qui en ont besoin pendant les petites vacances scolaires.

Une convention est établie entre les deux communes pour définir les conditions d'accès au service de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de la commune de la Suze-sur-Sarthe par les enfants de Chemiré-le-Gaudin. Les familles procéderont aux inscriptions directement auprès de la Mairie de La Suze-sur-Sarthe.

Les membres du Conseil municipal donnent leur accord à Monsieur le Maire pour signer la convention.

#### **7. ADHESION DE LA COMMUNE AU CEP (CONSEIL EN ENERGIE PARTAGEE), SERVICE PROPOSE PAR LE PAYS VALLEE DE LA SARTHE DANS LE CADRE DU PROJET D'ECONOMIE DE L'ENERGIE**

##### ***Délibération n° 2209201407***

Le Conseil en Energie Partagée (CEP) est un service d'aide à la gestion énergétique du patrimoine des collectivités.

Le Syndicat Mixte du Pays Vallée de la Sarthe propose de réaliser des bilans, accompagner et suivre la réalisation de certains projets majeurs des communes adhérentes mais aussi de faire les dossiers de demandes de subventions.

Le coût du CEP s'élève à 0.39 € par habitant et par an.

Les membres du Conseil municipal décident de mettre en place le CEP pour la commune de Chemiré-le-Gaudin sous forme de convention de partenariat avec le Syndicat Mixte du Pays Vallée de la Sarthe établie jusqu'en juillet 2015.

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **8. TRAVAUX DE REFECTION DANS LES TOILETTES DE LA SALLE DES FETES ET RAFRAICHISSEMENT DU HALL**

Monsieur LENFANT proposera des devis à la prochaine réunion de Conseil municipal.

## **9. DISTRIBUTION DES SACS POUBELLE EN FIN D'ANNEE**

La distribution des sacs poubelle aura lieu à la mairie le :

- Samedi 6 décembre 2014 de 9h à 12h
- Vendredi 12 décembre 2014 de 16h à 19h
- Samedi 13 décembre 2014 de 9h à 12h
- Samedi 10 janvier 2015 de 9h à 12h

## **10. APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DU SERVICE ENVIRONNEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Madame Paola MOREAU TONNELIER présente le rapport d'activités du service environnement de la communauté de communes pour l'année 2013.

## **11. EMPIERREMENT DU CIMETIERE**

Monsieur Blanchet présente un devis et différentes pierres qui pourraient prendre place dans le cimetière. Au vu des sommes nécessaires, l'empierrement du cimetière est en attente.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- **Compétence « Jeunesse » avec la Communauté de communes du Val de Sarthe** : MM. Pavard et Degoulet vont être amenés à se prononcer sur le transfert de la compétence « Jeunesse » au Conseil communautaire. Un avis a déjà été donné par la commission « Ecole et Jeunesse ». Il est rappelé au Conseil municipal qui l'approuve : refus de devoir déplacer les enfants en mini-car le mercredi après-midi à Louplande, comme le suggère l'étude présentée par le cabinet ANATER à la Communauté de communes. Par ailleurs, le transfert de charges ne paraît plus possible au Conseil tant que le pacte financier et fiscal de la Communauté de communes n'est pas revu afin d'être plus juste et moins défavorable à Chemiré-le-Gaudin.

- **Dégroupage téléphonique** : La commune a pris contact avec les opérateurs pour obtenir les renseignements utiles. Il s'avère que la mairie ne peut pas demander le dégroupage. Celui-ci est possible sur Chemiré-le-Gaudin, mais la décision revient à chaque opérateur qui est libre de dégroupier quand il le souhaite, au moment où ce sera rentable pour lui. Il suffit que le nombre d'abonnés soit suffisant.

- **Syndicat intercommunal du Bassin de la Gée** : un compte rendu de la dernière réunion est présenté par les 2 délégués titulaires Messieurs Bertrand VIVIER et Armand LEFEUVRE.

- **Commission fleurissement** : un compte rendu est présenté par Madame Sylvia PROVOTS.

- **Projet éolien** : A l'issue de la réunion et après accord de Monsieur le Maire, un auditeur public a exprimé à titre individuel son insatisfaction de n'avoir pas été personnellement informé de l'état d'avancement du projet d'implantation d'une éolienne sur le territoire de la commune.

Après rappel et lecture de la délibération (du 25-07-2009) initiatrice du dit projet, le Conseil a pris acte et retenu cette première expression individuelle comme susceptible d'être partagée, après l'évocation -forcément succincte- de ce sujet par le Mot du Maire du Flash de rentrée diffusé le 30 Août dernier.

Après échanges au sein du Conseil, le principe a été retenu de mettre sur le site internet des éléments d'information et de procéder à la mise à jour avec les nouveaux éléments à venir. Le dossier est consultable en Mairie sur simple demande préalable.

**Récapitulatif des délibérations du Conseil Municipal en date du 25 août 2014 :**

- Délibération n° 2209201401 : désignation de référents « Tempête »

- Délibération n° 2209201402 : demande de dotation des amendes de police pour la création de l'éclairage public sur le lotissement des Trois Chênes

- Délibération n° 2209201404 : recrutement des professeurs de l'école au titre d'une activité accessoire dans le cadre des temps d'activités péri-éducatifs (TAP)

- Délibération n° 2209201406 : convention ALSH petites vacances avec La Suze sur Sarthe

- Délibération n° 2209201407 : adhésion de la commune au CEP (Conseil en énergie partagée) service proposé par le Pays Vallée de la Sarthe dans le cadre du projet d'économie de l'énergie

La séance est levée à 23 h 15.

**SIGNATURES des conseillers municipaux présents lors de la séance du 22 septembre 2014 :**

M. Michel PAVARD	M. Miguel DEGOULET	Mme Sylvia PROVOTS	M. Marcel LENFANT
Mme Aurélie BLANCHARD	M. Roland BLANCHET	M. Mickaël DESPRES	Mme Isabelle LANGLAIS
M. Armand LEFEUVRE	Mme Amandine LIEBLE	Mme Paola MOREAU TONNELIER	Mme Sandrine POSTRZECH
	ABSENTE		
Mme Renée RACAPE	M. Franck THORETON	M. Bertrand VIVIER	
ABSENTE			